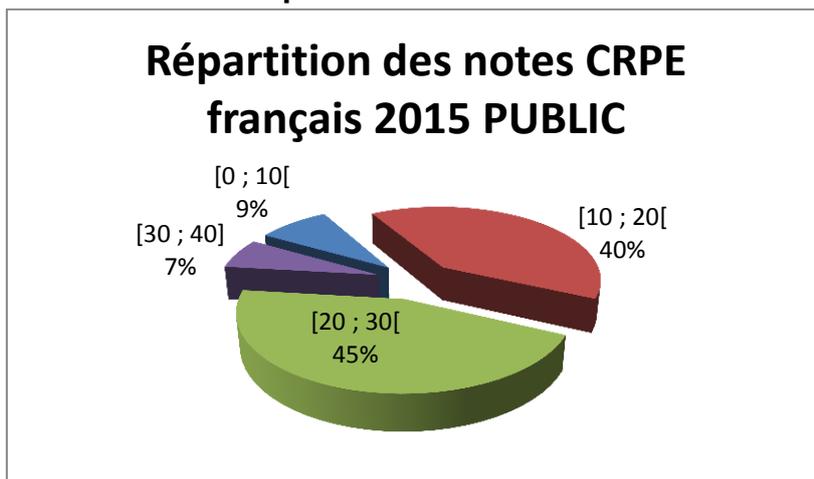


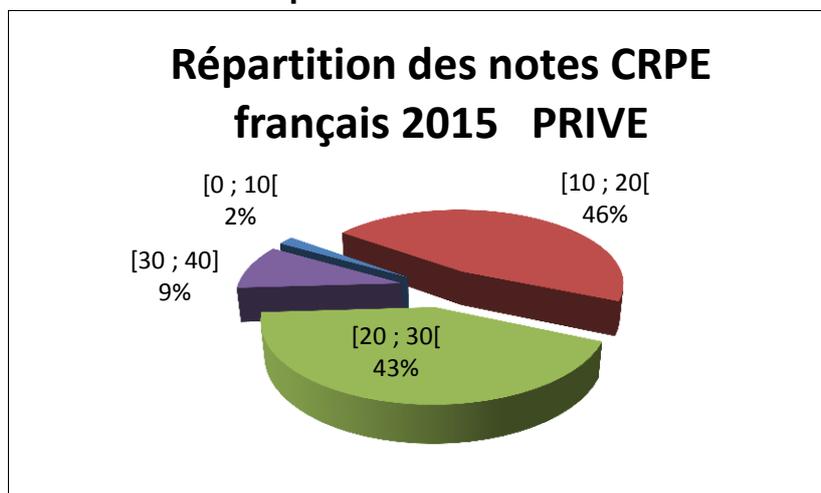
Rapport de jury

Admissibilité au CRPE: épreuve de français

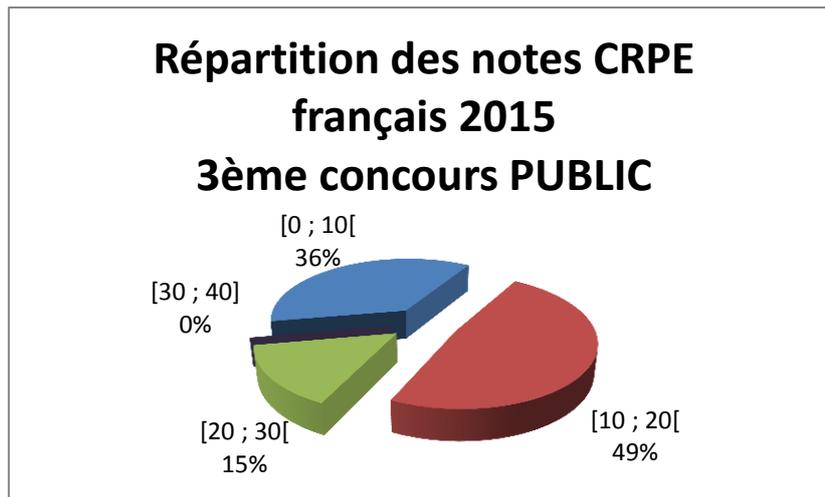
➤ **Concours externe public**



➤ **Concours externe privé**



➤ **Troisième Concours public**



1) Remarques globales sur les sujets

Cette année, la **consigne de la première partie** de l'épreuve « Question relative aux textes proposés » n'était pas présentée sous la forme « *A partir des textes du corpus, vous analyserez...* » mais sous forme d'une question (« *Quels regards les auteurs...* ») ; cette formulation a souvent conduit les candidats à faire une exploitation linéaire des textes.

L'analyse morphologique des mots « éducation » et « puérilités » (point 4 de la partie 2 « Connaissance de la langue ») était une nouveauté cette année.

2) Remarques sur le contenu des copies

Dans l'ensemble, les correcteurs ont trouvé les copies de la session 2015 plus faibles que celles de l'année précédente : niveau d'écriture, connaissances grammaticales et analyse de supports d'enseignement. Ceci est confirmé par une moyenne globale plus faible qu'en 2014 (- 3 points).

➤ Question relative aux textes :

Les candidats connaissent les modalités de l'exercice : ils confrontent les textes et présentent en grande majorité un développement organisé qui suit un plan annoncé en introduction. Peu néanmoins prennent le temps de dégager les enjeux du corpus : les candidats recopient le plus souvent la question telle qu'elle est formulée dans le sujet.

Le contenu des textes était riche et dense, ce qui requérait un examen attentif et approfondi des documents et nécessitait une bonne gestion du temps de l'épreuve : nombreux sont les candidats qui persistent pourtant à rédiger une très longue et fastidieuse introduction pour présenter dans le détail les textes et manquent alors de temps pour conduire finement l'analyse à partir d'un relevé d'éléments pertinents.

Les jurys n'attendent pas de commentaires de spécialistes en littérature et se gardent d'exiger des contenus trop précis dans les consignes de correction. On est

cependant en droit d'attendre de futurs professeurs des écoles un minimum de culture générale, littéraire et historique : cela éviterait à certains candidats de procéder parfois à des rapprochements hasardeux entre les auteurs. On peut déplorer ici la difficulté à percevoir la distanciation, l'ironie chez Zola ou les contresens dans la lecture du texte de Rousseau.

Une confusion fréquente entre l'interviewer et l'interviewé a été constatée dans le texte 4, ce qui peut révéler une lecture trop rapide du paratexte ou un manque de connaissance littéraire.

Afin de faciliter la lecture, les correcteurs recommandent un saut de lignes dans la rédaction de cette partie.

➤ **Connaissance de la langue :**

Les confusions entre **nature et fonction** constituent les erreurs les plus fréquentes.

Moins de carences sur la **partie « orthographe »** : la locution concessive « quelles que soient les difficultés » n'est cependant quasiment jamais correctement écrite par les candidats (tout au plus corrigent-ils l'accord entre le verbe « être » et son sujet).

Toutefois les 18 erreurs orthographiques de la production écrite de l'élève n'ont pas toujours été identifiées et corrigées.

➤ **Analyse de supports d'enseignement :**

Certains contenus didactiques sont restitués de manière artificielle sans que les documents soient observés avec suffisamment d'attention. **Le vocabulaire** doit être plus précis pour qualifier les situations.

On note cependant de bonnes références à des pratiques pédagogiques concrètes (qui résultent peut-être de la mise en contact avec le milieu professionnel).

Les candidats ont eu des difficultés à identifier la **compétence spécifique visée** dans la partie 4 (*inférer des informations nouvelles ; identifier l'implicite d'un texte*) et ont plutôt développé des objectifs d'apprentissage relatifs à un travail sur les champs lexicaux.

La **terminologie issue de la didactique du français** a quelque peu dérouté les candidats (question 4) : « trace écrite » a été perçue comme « rédaction, production écrite » et « débat interprétatif » n'a pas été exploité comme une mise en œuvre pédagogique avec des échanges de points de vue entre élèves relatifs à la compréhension du texte.